



## Démission d'un CDD suite à un CAE

Par **kroket**, le **13/03/2019** à **14:15**

Bonjour,

J'ai été embauché dans la fonction publique en contrat CAE (donc de droit privé) pendant 2 ans. Suite à ces deux ans, j'ai accepté le CDD de droit public que l'on m'a proposé (2 mois de CDD, renouvelé 3 fois, soit 6 mois), et je viens de résigner le renouvellement du CDD pour 6 mois.

Or j'ai un entretien prochainement pour un nouvel emploi en CDD pour 1 an, j'aimerais savoir quel est le délai de préavis car la RH m'indique que le préavis dépend de la durée totale de l'ensemble de mes contrats dans l'établissement (CAE compris), soit 2 mois de préavis car plus de 2 ans de présence sur cet emploi, alors que d'autres collègues m'indiquent qu'il s'agirait de ne compter que le temps passé en CDD, le CAE n'ayant pas le même statut, ce qui réduirait ce préavis à 1 mois.

Merci d'avance de m'éclairer sur ce sujet.